

MOSSERON D'AMBOISE (DE).

E. 875. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1314-1778. — Gennes (de). — Constitution par Jacques de Lantage, écuyer, seigneur de Fuligny en partie, demeurant à Bar-sur-Aube, au profit d'Edmond de Gennes, seigneur de La Maison-des-Champs et de Montier-en-l'Île, baron de Saint-Beire, d'une rente annuelle et perpétuelle à percevoir sur tous les biens du constituant, 1594. — *La Chaise*. — Nomination par Marie-Marguerite Chifflet de Surmont, veuve d'Étienne-Alexandre de Mosseron d'Amboise, d'un garde-chasse, bois et plaine sur toute l'étendue du fief « du Jarlet et du Petit-Bois appelé le Rup-des-Forges, le tout scitué sur le finage de La Chaise, » 1778. — *Montier-en-l'Île*. — Titres produits dans un différent survenu entre les seigneurs au xvii^e siècle concernant la possession des droits honorifiques dans l'église de Montier-en-l'Île (1314-1615). Un certain nombre de ces pièces ne sont que des copies faites au xviii^e siècle. — Présentation de foi et hommage pour un quart de la seigneurie de Montier-en-l'Île, relevant de Jaucourt, faite par Artus et Jean de Moustier, frères, seigneurs de ce quart, 1465 (v. st.). (Copie.) Le surplus de la seigneurie appartenait, par quarts, à Philibert et Pierre d'Ivory et à Gillequin d'Aigremont. — Contrat de mariage entre Pierre II de Froivau, écuyer, fils de Pierre I^{er} de Froivau, licencié ès lois, capitaine de Bar-sur-Aube, et de Cardinne, sa femme, et Marie de Gomer, fille de Jean de Gomer et de Claude d'Ivory, 1495. (Copie.) Les père et mère de la future épouse lui ont donné tout ce qui leur appartenait dans la terre et seigneurie de Montier-en-l'Île. Les père et mère du futur époux ont renoncé à l'usufruit qu'ils s'étaient réservé sur la moitié des terres et seigneuries d'Ailleville, Montier-en-l'Île et Jusanvigny, qu'ils lui avaient données, l'autre moitié à son frère Robert, par acte de l'année 1494. — Foi et hommage présentés au seigneur de Jaucourt par Pierre II de Froivau pour ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Montier-en-l'Île, tant par donation de son père que par le contrat de mariage de sa femme, 1498. (Copie.) — Mémoire, sans date, produit par Edmond de Gennes, bailli de Jaucourt, seigneur en partie de Montier-en-l'Île comme seigneur de Vantoux (territoire de Montier-en-l'Île), contre Engilbert de Maisières, écuyer, et Marie de Gomer, sa femme, veuve de Pierre II de Froivau, seigneurs dudit Vantoux pour un cinquième et du fief de Champfleury, à Montier-en-l'Île, qui lui contestaient la propriété des quatre cinquièmes du fief de Vantoux comme ayant les droits de Pierre II et Pierre I^{er} de Froivau, et de Gillequin d'Aigre-

mont, xvi^e siècle. — Bail emphytéotique d'une pièce de terre au finage de Montier-en-l'Île, fait par Jacques de Villemor, prieur et seigneur en partie de Montier-en-l'Île, Engilbert de Maisières, écuyer, et Marie de Gomer, sa femme, aussi seigneurs, pour un quart, et les tuteur et curateur de Marie, Claude et Barbe de Froivau, enfants mineurs de ladite Marie de Gomer et de Pierre II de Froivau, son premier mari, seigneurs pour un tiers, 1506. (Copie.) — Vente par Laurent « de Vignes », écuyer, seigneur en partie d'Arennières, Engente et Montier-en-l'Île, et Claude de Merbury, sa femme, à Edmond de Gennes, seigneur du Tronchet, bailli d'Isles et de Jaucourt, et Anne de Saint-Pries, sa femme, de tout ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Montier-en-l'Île, 1513. (Copie.) — Vente au même par Louis Desprez, écuyer, et Marie de Froivau, sa femme, des quatre cinquièmes de la maison seigneuriale et dépendances de « La Court d'Esclance, autrement dicte La Court ou maison des sieurs de Vantou, estant de présent en ruines et désert, assise audit Montier-en-l'Île sur la grande rue..., » 1519 (v. st.). — Partage de biens dépendant de la succession de Pierre II de Froivau, fait entre ses filles ci-après, Marie de Froivau, femme de Louis Desprez, écuyer, Claude de Froivau, femme de Robert de Doncourt, écuyer, et Barbe de Froivau, femme de Jacques de Ballidart, aussi écuyer, 1520. (Copie.) Il a été attribué notamment : aux sieurs et dames Desprez et de Ballidart la maison seigneuriale d'Ailleville ; aux sieurs de Doncourt et de Ballidart, la maison seigneuriale de Champfleury. — Cession par Marie de Gennes, veuve de Pierre Le Gruyer, seigneur de Fontaine-lès-Bar-sur-Aube, et Charlotte de Gennes, veuve de Jean du Vivier, sœurs, à François de Gennes, seigneur en partie de Montier-en-l'Île, leur frère, tous enfants de feu Edmond de Gennes, de ce qui leur appartenait dans la maison seigneuriale et dépendances de Montier-en-l'Île, communément appelée la Cour d'Éclance, 1539. (Copie.)

E. 876. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1550 (v. st.)-1668. — *Montier-en-l'Île*. — Partage de biens dépendant de la succession de Barbe de Froivau, femme de Jacques de Ballidart, fait entre ses enfants, savoir : Geoffroy de Ballidart, Edme de Ballidart, Jacques de Ballidart, Jeanne de Ballidart, femme de Nicolas de La Mothe, Marie de Ballidart, femme de Jean de Creney, et Marthe (?) de Ballidart, veuve de Philibert Mercier, tous seigneurs et dames de Fuligny en partie, 1550 (v. st.). (Copie.) Il a été attribué notamment : à Geoffroy, Edme et Jacques de Ballidart « la moictié de la troisyésme partye, dont les trois pars